



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : ORGANISATION D'UN ATELIER DE
PREVENTION SANTE - DIETETIQUE "LE PETIT-
DEJEUNER, UN REPAS FONDAMENTAL"**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-021
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition avec la société PASS-ZEN SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMS, située au 29 rue Viala 75015 Paris, d'assurer pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Vincennes l'organisation d'un atelier de prévention en santé-diététique « Le petit-déjeuner, un repas fondamental », le mardi 12 décembre 2023, pour un montant de 264€TTC (deux cent soixante-quatre euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société PASS-ZEN SERVICES représentée par Monsieur Adrien BONTEMS, située au 29 rue Viala 75015 Paris, pour l'organisation d'un atelier de prévention en santé – diététique « Le petit – déjeuner, un repas fondamental », le mardi 12 décembre 2023, pour un montant de 264€TTC (deux cent soixante-quatre euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON